

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le seize avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN, Geneviève LETANO et Valérie VERKINDEREN, excusées.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Hubert FERRAND a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** les comptes rendus de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 2 avril et du 10 avril 2013,

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de révision statutaire de la CCSV applicable au 31 décembre 2013 :
Les alinéas définissant l'intérêt communautaire de l'article 2.5- Construction, extension, réhabilitation et entretien d'équipements sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire sont remplacés par :

▫ sont d'intérêt communautaire les bâtiments scolaires (fonctionnement et investissement)

▫ sont d'intérêt communautaire :

- Le gymnase intercommunal situé à Courtisols
- La structure de tennis couvert créée à Courtisols

- l'article 2.7 – Social est supprimé,

- le second alinéa de l'article 2.8 – Service à la famille est supprimé,

- l'alinéa définissant l'intérêt communautaire de l'article 2.9 – Bâtiments communaux est remplacé par :

▫ sont d'intérêt communautaire :

- Les églises (fonctionnement et investissement)

- Les entreprises METAMORPHOSE (10000 TROYES) et AD-P (51460 COURTISOLS), cotraitantes, sont retenues pour la maîtrise d'oeuvre des aménagements paysagers de la commune (Salle Robert Chaboudé, RD3, cimetière). L'offre de prix s'élève à 22.525 € HT.

- L'entreprise Nord Est TP (51000 CHALONS EN CHAMPAGNE) est retenue pour la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux secs rue de Cheppe. L'offre de prix s'élève à 51.488 € HT.

○ Monsieur Jean-Pierre ROLLET présente le projet de signalisation de la zone industrielle et du dojo.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 21 mai 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART